



P.P. CH-3003 Berne, OFJ

Aux services sociaux cantonaux
selon la liste ci-jointe

Référence du dossier : -

Votre référence : -

Notre référence : SC / unité Aide sociale aux Suisses de l'étranger
Berne, décembre 2011

Retour au pays de Suisses de l'étranger

Nouvelle procédure pour la demande de remboursement aux cantons des trois premiers mois d'aide sociale versée à des Suisses de l'étranger de retour au pays conformément à l'art. 3 de la loi fédérale sur l'aide sociale et les prêts alloués aux ressortissants suisses à l'étranger (LAPE)

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, si des Suisses de l'étranger doivent être assistés par les services cantonaux ou communaux après leur retour en Suisse, la Confédération assume les frais pendant les trois premiers mois, pour autant que la personne ait séjourné à l'étranger pendant trois ans au moins.

L'unité Aide sociale aux Suisses de l'étranger mettra en œuvre de nouveaux processus internes dès le 1^{er} mars 2012, ce qui se traduira aussi par des changements en ce qui concerne la procédure de demande de remboursement de l'aide sociale. Vous voudrez bien, à partir de cette date, procéder comme suit :

1. Si le requérant était immatriculé auprès d'une représentation suisse à l'étranger, vous pouvez envoyer directement à cette dernière un courriel, selon le modèle en annexe, afin de vérifier que la personne a bien séjourné de manière ininterrompue pendant au moins trois ans dans le pays en question. La liste des représentations suisses à l'étranger est disponible sur internet, à l'adresse suivante :

<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/reps.html>


2. Si la représentation confirme que le requérant a bien séjourné trois ans à l'étranger, veuillez nous faire parvenir la confirmation, accompagnée de la demande de remboursement des frais correspondant aux trois premiers mois de l'aide sociale versée. Nous vous prions de joindre un décompte à votre demande.
3. Si la représentation ne peut pas confirmer que le requérant a séjourné trois ans au moins à l'étranger, nous vous saurions gré de ne nous envoyer une demande de remboursement que si vous avez en votre possession des documents permettant d'attester la durée minimale de séjour à l'étranger¹. Nous prendrons directement contact avec vos services au cas où les documents produits ne seraient pas suffisants.

Remarque : comme indiqué dans le courrier d'octobre 2011 de l'unité Finances et controlling de l'OFJ, l'adresse pour l'envoi des factures a changé, merci d'en tenir compte. Nous vous rappelons en outre que vous avez aussi la possibilité de nous transmettre vos décomptes par voie électronique.

Nous vous prions donc d'**appliquer exclusivement la procédure décrite ci-dessus à partir du 1^{er} mars 2012**, même si la demande concerne le remboursement de frais encourus avant cette date. Nous pourrions ainsi traiter vos requêtes plus rapidement.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous remercions de votre soutien et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Office fédéral de la justice



Sandro Monti
Chef d'unité

Annexe :

Modèle de courriel, en français, allemand et italien, pour vérifier si un requérant était immatriculé auprès d'une représentation suisse à l'étranger

¹ Des copies de baux à loyer, de contrats de travail, d'attestations délivrées par des établissements scolaires, d'attestations de formation ou d'autres documents similaires peuvent servir de justificatifs pour attester le séjour à l'étranger.

Modèle de courriel en français

Madame, Monsieur,

La personne dont les données figurent ci-après est rentrée en Suisse à la date indiquée et a demandé à bénéficier de l'aide sociale.

Afin de déterminer si la Confédération doit rembourser à nos services les frais qui en résultent pour les 3 premiers mois à compter du retour en Suisse (art. 3 LAPE), nous vous demandons de nous confirmer, selon la procédure définie entre l'Office fédéral de la justice (OFJ) et la Direction consulaire du DFAE, si cette personne a été immatriculée auprès de votre représentation ou le cas échéant, auprès d'une autre représentation suisse, en nous précisant pendant combien de temps (date d'immatriculation et d'exmatriculation). Nous vous saurions également gré de bien vouloir vérifier l'exactitude des données personnelles et, au besoin, de les compléter ou de les corriger.

NOM, prénom / date de naissance / lieu ou canton d'origine

Date du retour en Suisse : jj mm aaaa

Adresse en Suisse :

Vous remerciant de votre soutien, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.